



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

BUDGET PRIMITIF 2023

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci- après.

« Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1 : Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. Cette note est également disponible sur le site internet de la commune ».

Budget Primitif

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 1 219 484,96 € se décomposant comme suit :

Fonctionnement : 562 621,29 €

Investissement : 656 863,67 €

Affectation du résultat 2022 sur Budget primitif 2023

Le résultat de fonctionnement 2022 reporté sur le BP 2023 au chapitre 002 est de 562 621,29 €.

Le résultat d'investissement 2022 reporté sur le BP 2023 au chapitre 001 est de 656 863,67 €.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux.

Dépenses de fonctionnement :

La prévision des dépenses de fonctionnement 2023 s'élève à 2 752 641,29 € soit 1 820 085,00 € de dépenses réelles auxquelles s'ajoutent 932 556,29 € de dépenses d'ordre de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023	% Evolution
Chapitre 011 Charges générales	639 150,00 €	606 102,91 €	679 530,00 €	12 %
Chapitre 012 Charges de personnel	800 550,00 €	810 724,79 €	829 000,00 €	2 %
Chapitre 014 Atténuation de produits	40 000,00 €	36 611,32 €	40 000,00 €	9 %
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	190 300,00 €	180 226,15 €	251 055,00 €	39 %
Chapitre 66 Charges financières	17 000,00 €	14 607,41 €	20 000,00 €	37 %
Chapitre 67 Charges exceptionnelles		14 219,52 €	0,00 €	100 %
Chapitre 68 Dotations aux provisions	500,00 €		500,00 €	
	1 687 500,00 €	1 662 492,10 €	1 820 085,00 €	9 %

FONCTIONNEMENT DEPENSES D'ORDRE	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	410 408,00 €		908 109,69 €
Chapitre 042 Opération de transfert entre les sections		4 977,60 €	24 446,60 €
	410 408,00 €	4 977,60 €	932 556,29 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau (y compris l'eau des écoles privées), électricité (y compris l'électricité des écoles privées), téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les frais de nettoyage, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

Chapitre 014 : Il s'agit des attributions de compensation de la CLECT. C'est l'évaluation des charges de la Commune de Montredon-Labessonnié transférée à la communauté des communes Centre TARN (VIC-Voirie intercommunale, Petite enfance, Enfance jeunesse, médiathèque, ADS-Autorisations des Droits de Sol, PLUI-Plan local d'Urbanisme Intercommunal, SDIS-Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la commune et leurs formations ; les subventions de fonctionnement aux associations, les dotations aux écoles privées, les dotations aux crèches de Sidobre Vals et Plateaux, les participations aux frais de scolarité de Terre de Bancalié, les frais de scolarité de l'école de Montfa etc.

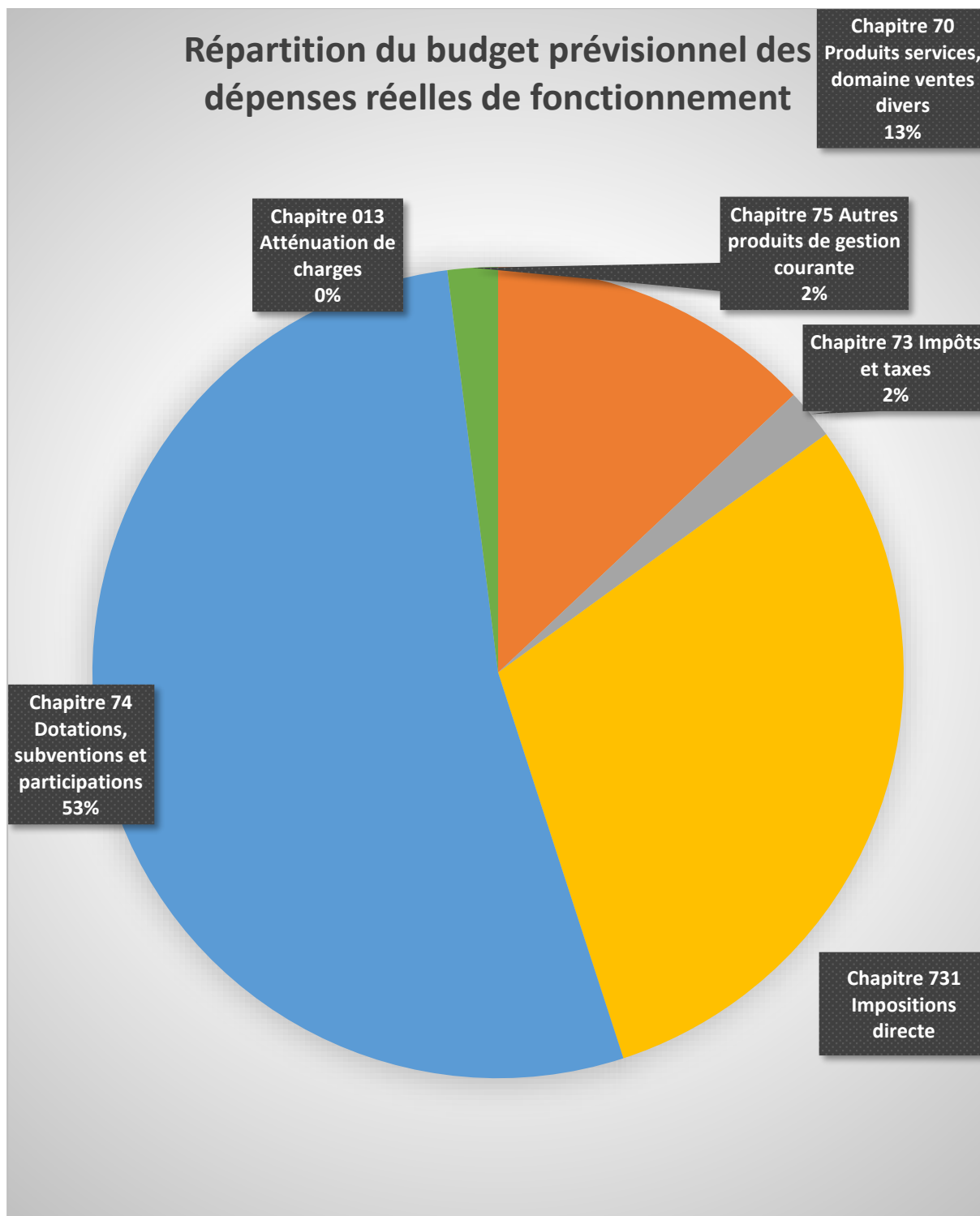
Chapitre 66 : Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Chapitre 68 : Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements : l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Chapitre 023 : Ce chapitre permet d'équilibrer la section de fonctionnement en procédant au virement à la section d'investissement de la différence entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

Chapitre 042 : Ce chapitre comprend les dépenses d'ordre liées aux amortissements.

Répartition du budget prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement



Recettes de fonctionnement :

La prévision des recettes de fonctionnement 2023 s'élève à 2 752 652,29 € soit 2 190 020,00 € de recettes réelles auxquelles s'ajoutent le report du résultat 2022 pour 562 621,29 €.

FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023	% Evolution
Chapitre 013 Atténuation de charges	9 300,00 €	16 119,06 €	5 500,00 €	NC
Chapitre 70 Produits services, domaine ventes divers	263 500,00 €	283 148,12 €	284 250,00 €	NC
Chapitre 73 Impôts et taxes	566 350,00 €	635 259,14 €	38 300,00 €	NC
Chapitre 731 Impositions directe	Inexistant nomenclature comptable M14	Inexistant nomenclature comptable M14	653 250,00 €	NC
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	1 086 117,00 €	1 109 034,38 €	1 161 070,00 €	NC
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	42 450,00 €	46 383,48 €	47 650,00 €	NC
	1 967 721,00 €	2 090 103,31 €	2 190 020,00 €	4 %

FONCTIONNEMENT RECETTES	Budget 2023
Chapitre 002 Report du résultat 2022	562 621,29 €
	562 621,29 €

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits des concessions dans les cimetières, l'occupation du domaine public pour les vides greniers, les extensions de terrasses des commerçants, les redevances telles que les entrées piscine, la garderie des Fournials, la facturation cantines, la location du véhicule à aux écoles privées, la mise à disposition du personnel et du matériel à l'EPCI Centre Tarn, les régularisations de charges, les remboursements des assurance, de la poste pour l'agence communale, les redevances pour les antennes mobiles etc.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente concerne les impôts et taxes. Les autres recettes de ce chapitre sont le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC*, le fonds départemental.

** Le FPIC est alimenté par des prélèvements sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales, ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes.*

Chapitre 731 : Ce chapitre est intégré depuis 2023 dans le budget de la commune suite à la mise en place de la nomenclature comptable M57. Il correspond à la redistribution de l'imposition locale, les

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation forfaitaire des communes, de solidarité rurale des communes (DSR), nationale de péréquation (DNP), aux élus locaux, le FCTVA, les participations des autres communes (RPI Montfa) mais aussi la compensation au titre de l'exonération de la taxe foncière.

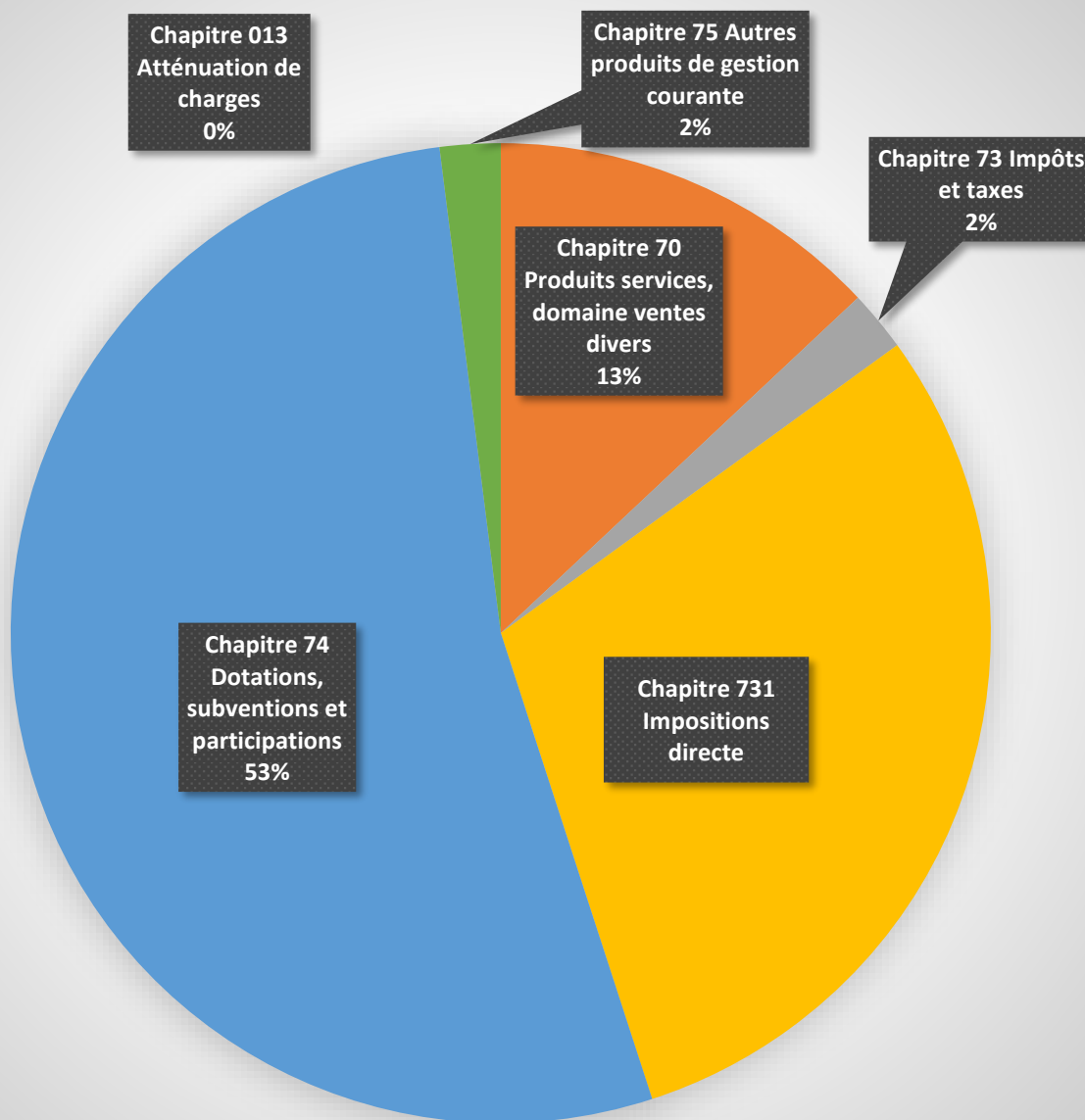
**La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.*

Cette dotation se décompose en cinq parts :

- *une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;*
- *une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;*
- *une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;*
- *un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004-2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;*
- *une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».*

Le chapitre 75 concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers (loyers + charges) et le fermage de Lafargue.

Répartition du budget prévisionnel des dépenses réelles de d'investissement



Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

La prévision des dépenses d'investissement pour 2023 s'élève à 3 564 298,40 €

INVESTISSEMENT DEPENSES REELLES	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023 + reports 2022
Détail des dépenses d'équipement			
476 Tour le Nautonnier	110 000,00 €		110 000,00 €
542 Etude mise aux normes barrage Bezan	3 000,00 €		50 000,00 €
560 Logiciel informatique	12 000,00 €	11 859,90 €	12 000,00 €
564 Voirie 3 CT	400 000,00 €	307 853,87 €	487 500,00 €
566 Matériels techniques	45 000,00 €	18 766,40 €	35 000,00 €
567 Points lumineux	25 000,00 €		50 000,00 €
569 Matériel informatique	15 000,00 €	10 675,04 €	10 000,00 €
571 Défibrillateurs	2 500,00 €		3 000,00 €
575 Numérotation commune	45 000,00 €		52 000,00 €
580 Grands bâtiments communaux	25 000,00 €	24 264,88 €	25 000,00 €
584 Démolition 36 grand rue	75 000,00 €		75 000,00 €
586 Cimetières	20 000,00 €	4 941,60 €	25 000,00 €
587 Site internet commune	6 500,00 €		7 000,00 €
589 Acquisition immobilières et foncières	20 000,00 €		160 000,00 €
590 DETR 2022 Equipements sportifs	158 000,00 €	30 207,51 €	127 795,00 €
591 DETR 2022 Ecole Sigourre	6 200,00 €	2 508,58 €	3 695,00 €
592 DETR 2022 Ancienne école St Martin	32 500,00 €		32 500,00 €
593 DETR 2022 Coupole planétarium	5 500,00 €		5 500,00 €
594 Gites	250 000,00 €		100 000,00 €
595 Aménagement carrefour	78 851,00 €		1 000,00 €
596 Moulin de Lafargue	3 706,22 €		1 000,00 €
597 Maintenance des églises			45 000,00 €

598 Acquisition mobilier			1 000,00 €
599 Rénovation centre bourg			2 039 803,00 €
Total Dépenses d'équipement	1 728 757,22 €	578 047,11 €	3 458 793,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	100 700,00 €	100 683,94 €	105 505,40
Chapitre 45 Opération pour compte de tiers			
	1 829 457,22 €	678 731,05 €	3 564 298,40 €

Chapitre 16 : Comprend les remboursements de capital des emprunts.

Chapitre 45 : Le paiement des factures de travaux effectués pour le compte de la Communauté de Communes Centre Tarn dans la Grand'Rue que l'on retrouve en recette d'investissement.

Dépenses exposées ci-dessus par chapitre

INVESTISSEMENT DEPENSES REELLES	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023 + reports 2022
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	95 531,87 €	100 700,00 €	105 505,40 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	10 565,12 €	18 500,00 €	410 797,20 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées			10 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	953 758,19 €	1 410 257,22 €	2 959 995,80 €
Chapitre 23 Immobilisations encours	37 200,00 €	2 911,00 €	78 000,00 €
Chapitre 45 Opération pour compte de tiers			
	1 022 655,18 €	1 532 368,22 €	3 564 298,40 €

Recettes d'investissement :

La prévision des recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 3 564 298,40 € soit 1 974 878,44 € de recettes réelles auxquelles s'ajoutent 932 556,73 € de recettes d'ordre d'investissement ainsi que le report de résultat de 656 863,67 €.

INVESTISSEMENT RECETTES REELLES	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023 + reports 2022
Chapitre 13 Subventions d'investissement	140 269,00 €	56 609,15 €	133 646,38 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	300 000,00 €	300 000,00 €	1 764 239,06 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	440 269,00 €	356 609,15 €	1 897 885,44 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 017 492,71 €	1 017 037,66 €	76 993,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 017 492,71 €	1 017 037,66 €	76 993,00 €
Chapitre 45 Opération pour compte de tiers			
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	1 457 761,71 €	1 374 152,21 €	1 974 878,44 €

INVESTISSEMENT RECETTES D'ORDRE	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023 + reports 2022
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	410 408,00 €		908 109,69 €
Chapitre 040 Opération de transfert entre les sections		4 977,60 €	24 446,60 €
		4 977,60 €	932 556,73 €

INVESTISSEMENT RECETTES	Budget 2023
Chapitre 001 Report du résultat 2022	656 863,67 €
	656 863,67 €

Chapitre 13 : Il comprend les subventions de l'Etat, de la Région, du Département et particulièrement les DETR 2022.

Chapitre 16 : Comprend l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget en lien avec l'opération n°599 portant sur la rénovation du Centre Bourg.

Chapitre 10 : Il comprend FCTVA et la taxe d'aménagement.

Chapitre 16 : Il comprend les cautions versées par les locataires.

Chapitre 45 : Correspond au remboursement par la Communauté de Communes Centre Tarn des travaux effectués pour leur compte dans la Grand'Rue.

Opération n°599

Rénovation centre bourg

ESTIMATIF DU COUT A LA FIN DES TRAVAUX

Coût Global Commune		2 039 803,00 €
ETAT	Dotation de Soutien à l'Investissement Local	207 328,00 €
REGION	Dispositif Contrat de Bourg Centre	100 000,00 €
DEPARTEMENT DU TARN	Contrat atout Tarn	207 328,00 €
DEPARTEMENT DU TARN	Amende de Police	21 000,00 €
DEPARTEMENT DU TARN	Voirie	259 000,00 €
Total subventions		794 656,00 €
FC TVA		326 368,48 €
Total FCTVA		326 368,48 €
Coût de l'opération toutes subventions et aides perçues		918 778,52 €